



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2166**

commune (s) : Solaize

objet : Autorisation donnée à la commune de Solaize, de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Chantabeau et cadastré sous le numéro 104 de la section AS ainsi que sur une parcelle publique de 62 mètres carrés en cours de numérotation

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2166**

commune (s) : Solaize

objet : **Autorisation donnée à la commune de Solaize, de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Chantabeau et cadastré sous le numéro 104 de la section AS ainsi que sur une parcelle publique de 62 mètres carrés en cours de numérotation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 13 novembre 2006, d'un tènement d'environ 280 mètres carrés situé rue Chantabeau à Solaize et cadastré sous le numéro 104 de la section AS.

La cession de ce terrain est en cours au profit de la commune de Solaize, ainsi qu'une parcelle de 62 mètres carrés appartenant au domaine public actuellement en cours de déclassement. Cette cession doit permettre la construction d'une halle sportive.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon, en tant que propriétaire, autorise la commune de Solaize, ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur l'emprise de terrain objet de la cession en cours ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la commune de Solaize, ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé rue Chantabeau à Solaize, en vue de la création d'une halle sportive.

2° - Cette autorisation ne vaut autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.